

Soutenances

La soutenance mémoire

Pour soutenir votre mémoire terminal il faut avoir suivi et validé l'UE PST 219. Deux sessions d'examens sont organisées : en juin/juillet et novembre/décembre. Le jury est composé d'un professeur de rang A, de deux enseignants de la chaire ainsi que de deux personnalités extérieures "choisies" par le candidat.

Au plus tard, **40 jours avant la date de la 1ère soutenance, le candidat doit faire parvenir les nom et les coordonnées des deux personnalités extérieures choisies dans le milieu professionnel**(via le formulaire d'inscription). Ce choix doit auparavant être validé par l'enseignant référent.

Le mémoire doit parvenir **au secrétariat en trois exemplaires pour le format papier (postal ou dépôt) ET un exemplaire au format informatique**, au moins **4 semaines** avant la date de la **1^{re} soutenance** qui démarre les jurys (Cf. Dates de sessions dans "Fiche d'inscription" téléchargeable ci-joint).

Il vous appartient aussi d'adresser un exemplaire de votre mémoire au 2 jurés extérieurs.

Selon le règlement de juin 2016, les candidats doivent obtenir **une note au moins égale à 12** pour être **déclarés reçu**. *Deux candidatures au maximum sont possibles.*

Normes d'écriture :
50 pages impérativement, interligne 1.5, Times 12, [vous devez obligatoirement utiliser cette page de présentation.](#)

Mémoire terminal (Fiches à remettre au secrétariat de psychologie du travail)

[Fiche d'inscription et choix des dates session Juin 2024](#)

Fiche d'inscription et choix des dates session Nov-Déc 2023

Inscription à la soutenance du mémoire, remplir la fiche idoine et renvoyer le tout à par_secretariat.psychologie@lecnam.net

Demande de l'obtention de l'agrément pour le module PST 219

Date limite pour l'envoi des dossiers de demande d'inscription au pst 219 : -----

[Télécharger le document procédure pour l'inscription au PST 219](#)

[Télécharger l'imprimé du dossier d'inscription en PST 219](#)

<https://psychologie-travail.cnam.fr/soutenances--136890.kjsp?RH=1576318610668>